

Informations de base	
2011/2959(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la faisabilité de l'introduction d'obligations de stabilité Subject 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'interêt 5.20.01 Coordination des politiques monétaires, Institut monétaire européen (IME), Union économique et monétaire (UEM) 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro	

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Affaires économiques et financières	REHN Olli

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
14/02/2012	Débat en plénière		
15/02/2012	Décision du Parlement	T7-0046/2012	Résumé
15/02/2012	Résultat du vote au parlement		
15/02/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2959(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0022/2012	12/01/2012	
Proposition de résolution		B7-0016/2012	25/01/2012	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0046/2012	15/02/2012	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2012)322		05/06/2012	

Résolution sur la faisabilité de l'introduction d'obligations de stabilité

2011/2959(RSP) - 15/02/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 515 voix pour, 125 voix contre et 52 abstentions, une résolution déposée par la commission des affaires économiques et monétaires sur la faisabilité de l'introduction d'obligations de stabilité, laquelle constitue une réponse préliminaire au [livre vert de la Commission](#) sur ce sujet dans l'attente d'une d'une résolution plus vaste sous la forme d'un rapport d'initiative.

Le Parlement est gravement préoccupé par les tensions continues qui s'exercent sur les marchés des obligations souveraines dans la zone euro, qui se traduisent par l'accroissement du différentiel d'intérêt, une grande volatilité et une vulnérabilité aux attaques spéculatives depuis deux ans. Il attire l'attention sur le fait que la zone euro se trouve dans une situation unique, dans laquelle **les États membres de la zone euro partagent une monnaie unique sans politique fiscale commune et sans marché obligataire unique**. Il considère dans le même temps que la zone euro, en tant qu'émetteur de la seconde monnaie internationale au monde, est **co-responsable de la stabilité du système monétaire international** et que la zone euro et ses États membres sont responsables de la stabilité à long terme de la devise, utilisée par plus de 330 millions de personnes et de nombreuses sociétés et investisseurs.

La résolution souligne qu'il pourrait être dans l'intérêt de la zone euro de développer un marché commun de liquidité et d'obligations diversifiées, et **qu'un marché d'obligations de stabilité offrirait une alternative viable au marché d'obligations en dollars des États-Unis** et établirait l'euro comme un havre de sécurité à l'échelle mondiale. Elle note que le marché du Trésor américain et le marché des obligations souveraines de la zone euro tout entière ont une taille comparable, sauf en termes de liquidité, de diversité et de prix.

Les députés se félicitent de la présentation du livre vert de la Commission qui répond à une demande de longue date du Parlement européen, et le considèrent comme un bon point de départ pour approfondir la réflexion. Ils encouragent la Commission à approfondir son analyse après un large débat public auquel le Parlement européen et les parlements nationaux devraient contribuer, de même que la BCE, si elle le juge opportun. Ils considèrent cependant **qu'aucune des trois options présentées par la Commission ne répond en soi à la crise de la dette souveraine actuelle**.

Le Parlement réaffirme sa position selon laquelle, pour l'émission commune d'obligations, **un cadre fiscal durable doit être mis en place**, destiné à une croissance économique et à une gouvernance économique renforcées dans la zone euro, et que **le séquençage est une question essentielle**, impliquant une **feuille de route** contraignante semblable aux critères de Maastricht pour l'introduction de la monnaie unique. En outre, les obligations de stabilité pourraient être un moyen supplémentaire d'encourager la conformité avec le pacte de stabilité et de croissance, pour autant qu'elles tiennent compte des questions de l'aléa moral et de la responsabilité conjointe.

Les députés font remarquer **qu'il reste beaucoup à faire** en ce qui concerne les options présentées dans le livre vert sur des questions telles que : i) les mesures d'incitation efficaces pour le marché en vue de réduire les niveaux de la dette; ii) les critères d'entrée et de sortie, les accords de conditionnalité, les accords sur l'échéance, redistribution des avantages de financement pour les pays actuellement notés AAA ; iii) un système de différenciation des taux d'intérêt entre les États membres ayant des notations divergentes ; iv) une discipline budgétaire et une compétitivité accrue ; v) une attractivité suffisante des investisseurs sur le marché ; vi) un statut prioritaire des obligations de stabilité par rapport aux obligations nationales au cas où un État membre serait en défaut de paiement ; vii) les critères d'affectation des prêts aux États membres; viii) l'interaction avec le FESF/MES pour les États membres qui rencontrent des problèmes de liquidité ; ix) des exigences juridiques appropriées, y compris des changements constitutionnels et des modifications du traité.

La Commission est invitée à **présenter rapidement des propositions pour résoudre radicalement la crise de la dette souveraine actuelle**, comme le pacte européen de remboursement de la dette proposé par le conseil allemand des experts économiques et/ou la finalisation et la ratification du traité sur le MES et/ou les billets en euros, ainsi qu'une gestion conjointe de l'émission de la dette souveraine.